

Décision

Générale

colonial

Décision n° 614 accordant un congé d'un mois sans solde à Ismaël Waberi.

n° 614

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

Vul'a demande de congé en date du 22 mai 1950 formulée par Ismaël Waberi, planton du cercle de Djibouti

Vul'avis favorable du commandant de cercle,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé d'un mois sans Solde, pour convenances personnelles, est accordé à Ismaël Waberi, planton du cercle de Djibouti.

Art. 2 — La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 juin 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.